

Image not found or type unknown



Dossier de surendettement et tribunal

Par **Nico2222**, le **25/03/2011 à 20:59**

Bonjour,rrrrMa soeur est passé hier au tribunal pour son dossier de surendettement, mais la juge n'a pas voulu traiter l'affaire, le courrier de demande ayant été reçu 2 jours après la date requise. Donc le 21 avril une décision doit être rendue. Ma soeur a très peur qu'à cause de ces deux jours son dossier soit purement jugé irrecevable et qu'il n'y ai plus de recours. Le greffier lui a recommandé d'écrire un courrier le plus vite possible au juge.rnQuand est-il ? est-ce qu'un dossier peut-être rejeté pour cette raison ?rnMerci beaucoup d'avance pour vos réponses, je n'en ai pas trouvé sur la toile.